

En raison du **Critérium** et des **Courses Pédestres** des restrictions de stationnement et de circulation ont été prises.

Afin de permettre le meilleur déroulement possible des Courses Pédestres et du Critérium cycliste d'Arras et d'assurer la sécurité de tous, un schéma d'organisation et de circulation adéquat a été mis en place.

Critérium cycliste d'Arras / Mercredi 25 août 2021

Le stationnement est interdit de 8 h à 22 h : Boulevard Crespel, boulevard du Général de Gaulle (vers le boulevard Allende), rues d'Amiens, Sainte-Claire.

La circulation est interdite de 12 h à 21 h : Boulevard Crespel, boulevard du Général de Gaulle (vers le boulevard Allende), rues d'Amiens, Sainte-Claire.

La circulation des rues adjacentes de 12 h à 21 h : Rue des Fours, Cours de Verdun, rue de Beaufort, rue du jeu de Paume, avenue des Fusillés, rue de la Paix.

Courses Pédestres

Du vendredi 27 août à 22 h au dimanche 29 août à 22 h, le stationnement sera interdit sur 10 emplacements place Guy Mollet face à la salle Léo Lagrange (côté horodateurs).

Le dimanche 29 août de 4 h à 14 h, le stationnement et la circulation sont interdits : Place du Théâtre, rue des Jongleurs, rue Ernestale, rue Gambetta, boulevard de Strasbourg (partie comprise entre la rue Gambetta et le boulevard Carnot), boulevard Carnot (vers Boulevard Vauban), boulevard Vauban (vers boulevard du Général de gaulle), boulevard du Général de Gaulle (vers le boulevard Allende, boulevard Allende (vers le boulevard Besnier jusque l'intersection de la rue de l'Ecole Normale), rue de l'Ecole Normale, rue des Carabiniers d'Artois, rue d'Amiens, rue Sainte Claire, boulevard Crespel, rue du Jeu de Paume, rue Abbé Halluin, rue Aristide Briand, rue du 29 juillet, rue Saint Aubert, rue Désiré Delansorne.

Mise à 2 voies de circulation temporaire pour les riverains : Rue de la paix (dans sa partie comprise entre la rue d'Amiens et la rue Ferdinand Buisson) ; rue d'Amiens (entre la rue des Chanoines et la rue Paul Adam) ; rue de Châteaudun.
Le sens de circulation sera inversé rue des Chanoines

La circulation des véhicules est interdite sur les voies adjacentes au parcours : Rue de la Caisse d'Epargne, rue du Conseil, rue Putevin, rue des Grands Viéziers, rue Héronval, rue de la Charité, rue Sainte Marguerite, Petite rue Saint-Jean, rue Briquet Taillandier, rue Ronville, rue Wacquez Glasson, rue Emile Legrelle, rue Pasteur, Square Frachon, carrefour Hagerue, rue des Capucins, rue des 4 Crosses, rue Eugène Pottier, rue du Péage, rue du Fer à Cheval, avenue des Fusillés, rue de Châteaudun, rue du Général Barbot, rue de Paris, rue Rohart Courtin, rue Victor Hugo (partie comprise entre la rue Jeu de Paume et Halluin), rue du Vert Soufflet, rue St Maurice (après l'intersection avec la rue du Bloc), rue Ferdinand Buisson (vers la rue St Nicaise), rue des Fours, Cours de verdun, rue de Beaufort, place du Wetz d'Amain.

La Place Guy Mollet est interdite au stationnement

La rue du Collège sera en double sens pendant toute la durée de la manifestation permettant l'accès à l'hôtel de l'Univers.

Nous nous excusons pour le désagrément causé et vous remercions de votre compréhension pour la réussite de cette manifestation.

Les services municipaux restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

• Allo Mairie

0 805 0900 62  Service & appel gratuits

